

AFFAIRE N° 54

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de doter tous les Services de la Mairie de matériel performant permettant de mieux gérer l'ensemble des besoins, j'ai décidé d'acquérir un ordinateur par service concerné.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme, et le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- de m'autoriser :
  - \* à lancer un appel d'offres ;
  - \* en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES, et ENTREPRISE MUNICIPALE émettent un avis favorable.

---

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*

**MAIRIE DE SAINT-DENIS**

**CELLULE ACHATS**

**CAHIER DES CLAUSES  
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

établi en application du Code des Marchés Publics (livre III)  
relatif à la fourniture de matériels micro-informatiques  
au titre de l'année 1990

Marchés à commandes

## ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le marché est un marché à commandes et porte sur la fourniture de matériels de micro informatique destinés à différents services de la Mairie de Saint Denis tels que décrits dans l'annexe 1. Les matériels faisant l'objet de ce marché, sont susceptibles de varier dans les limites de quantités telles qu'indiquées dans l'annex 1.

Il est précisé que l'installation et toutes les manutentions nécessaires à la livraison dans les locaux du titulaire, sont à la charge du fournisseurs.

## ARTICLE 2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes:

### a) Pièces particulières:

- . L'acte d'engagement
- . Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières

### b) Pièces générales:

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes de services (CCAGFS, Décret n°77-699 du 27 Mai 1977), y compris son chapitre VII (Stipulations spéciales aux marchés d'informatique, décret n°86-619 du 14 Mars 1986)

## ARTICLE 3 - PRIX

3-1 Les prestations, objets du présent marché, sont des produits ou services courants

Le titulaire certifie que les prix stipulés en annexe à l'acte d'engagement n'excèdent pas ceux de son barème pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle. Il s'engage à fournir à la personne responsable du marché, à sa demande, toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

3-2 Les prix sont ajustables par référence au barème du titulaire.

Si, après la date de signature du marché par le titulaire, celui-ci modifie dans son barème les prix des prestations objet du marché, avec un préavis de trois mois, la date d'application des nouveaux prix ainsi que les pourcentages de variation par rapport aux prix prédemment pratiqués.

L'ajustement se fait en baisse comme en hausse. Il n'affecte pas les paiements qui en vertu du marché, seraient exigibles avant la date d'application indiquée par le titulaire, soit à titre d'avance, soit à titre d'acompte. Pour la partie du prix exigible après cette date, l'ajustement se fait par application de l'écart en pourcentage entre l'ancien et le nouveau prix.

Un extrait du barème concernant les prix des prestations objet du marché est adressé par le titulaire à la personne responsable du marché avant l'application des nouveaux prix. Du simple fait de cette communication, l'extrait est considéré comme certifié conforme par le titulaire au barème concerné.

Cet extrait constitue, une fois pour toutes, pièce justificative de toutes les factures émises par le titulaire afférentes aux prestations fournies au titre du marché, jusqu'à la date d'application du nouveau barème.

3-3 Les prix de règlement établis dans les conditions fixées ci-dessus n'ont pas à être constatés par avenant.

#### ARTICLE 4 - MODALITES D'EXECUTION

Les éléments composants les différents lots pourront être commandés jusqu'au 31 Décembre de l'année 1990. Les commandes seront faites par le moyen de bons de commandes qui comporteront : la référence du marché, la désignation de la fourniture, la quantité commandée, le lieu et le délai (ou la date) de livraison, le prix correspondant. Les bons de commandes portent la signature du Chef de service de la Centrale Achats et du Maire Adjoint délégué.

Il est précisé que le prix des matériels sont entendus livrés, installés et mis en ordre de marche par le soumissionnaire. Ces opérations se feront sur plusieurs sites différents et aux lieux qui seront indiqués sur le bon de commande.

L'installation sera validée par un agent mandaté par le chef de service concerné après réception, vérification des tests et mise en ordre de marche par le fournisseur de tous les éléments commandés y compris les différentes documentations d'installation et d'utilisation.

Les tests se feront selon un protocole que précisera le fournisseur dans ses propositions et seront accompagnés de disquettes de tests.

Le soumissionnaire sera chargé de fournir au responsable du marché un tableau récapitulatif et détaillé des matériels dont l'installation a été validée, mentionnant la référence technique et commerciale de chaque matériel, la date et lieu d'installation.

Dans le cas où les prix des matériels incluent à titre non rémunéré des prestations annexes : formation des utilisateurs aux manipulations de base, mise à disposition d'éléments complémentaires : fournitures, etc., il devra le spécifier en indiquant : la nature, le nombre, la durée des formations, etc...

Dans l'éventualité où le soumissionnaire propose une facturation séparée pour l'installation et la mise en ordre de marche, il devra bien le spécifier dans ses propositions et indiquer le montant détaillé et complet de la prestation relative à l'installation et au démarrage des matériels.

Le fournisseur devra également indiquer les conditions de prise en charge au titre de la maintenance, de l'entretien et du dépannage de l'ensemble du parc et ses périphériques, y compris les matériels à installer. Il devra notamment transmettre au responsable du marché une proposition de prix relative à la maintenance du parc ainsi que des exemples de contrats de même type passés avec d'autres organismes.

La situation à considérer est celle constatée au moment de l'installation.

#### ARTICLE 5 - PENALITES

Les dispositions prévues au Cahier des Clauses Administratives Générales de fournitures courantes et de services sont seules applicables.

#### ARTICLE 6. - GARANTIE

Le matériel est garanti contre tout vice de fabrication, de défaut de matière pendant un an à compter de la mise en ordre de marche de tous les éléments commandés. Les réparations ou les remplacements de pièces défectueuses se feront pendant cette période aux frais du fournisseur.

Au-delà de cette période, le fournisseur s'engage à assurer pendant au moins CINQ ANNEES consécutives la remise en état de marche des fournitures.

Ses interventions se feront à la demande de la personne publique selon les modalités prévues dans le contrat de maintenance établi entre les deux parties dans un délai maximal de 24 heures à compter de la demande, sauf cas de force majeure dûment justifié par le fournisseur.

#### ARTICLE 7 - CAUTIONNEMENT

En raison de brièveté des délai de livraison, le fournisseur est dispensé de tout cautionnement.

#### ARTICLE 8 - MODE DE PAIEMENT

Après réception des matériels, le mandatement sera effectué dans un délai de 45 jours à partir de la présentation d'une facture en triple exemplaire.

#### ARTICLE 9 - NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement prévu à l'article 360 du Code des Marchés Publics relatif aux mesures facilitant le

financement bancaire des Marchés des Collectivités Publiques sont désignés:

\* Monsieur le Maire de St Denis pour fournir les renseignements énumérés à l'article 192 du Code des Marchés Publics;

\* Le Receveur Municipal comme comptable chargé des paiements.

#### ARTICLE 10 - RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans tous les cas prévus par le C.C.A.G

#### ARTICLE 11 - DEFENSE DE SOUS-TRAITER

Le fournisseur ne pourra céder à des sous-traitants une ou plusieurs parties du marché ou en faire apport à une société ou à un groupement sans autorisation expresse et écrit par Monsieur le Maire de St Denis.

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

### C. SERVICE ACHETEUR.

Ministère.

Département.

Établissement public. MAIRIE DE SAINT DENIS. CENTRALE ACHATS

### D. DATE.

De l'adjudication.

Limite de remise des offres.

## SOMMAIRE

### 1. OBJET :

De l'appel d'offres. Fourniture de matériels micro informatiques

2. Étendue de la consultation. . . . . Locale et Nationale

3. Décomposition en tranches ou en lots.

4. Contenu des soumissions ou des offres.

5. Délais d'exécution ou de livraison. . . . . Après l'émission d'un bon de commande

6. Délai de validité des offres. . . . . 90 jours

7. Présentation des offres ou des soumissions.

8. Conditions d'envoi et de remise des offres ou des soumissions.

9. Jugement des offres ou des soumissions.

10. Renseignements complémentaires.

Centrale achats, 18 Rue Vallon Hoarau  
97490 Ste Clotilde

Tél 28.27.56/28.27.57/  
21.33.12 Poste 614



## I. OBJET DE LA CONSULTATION.

L'appel d'offres porte :  
sur la fourniture des matériels;

désignés ci-après. **Matériels micro informatiques**

## II. ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.

Le présent appel d'offres est ouvert(e) et est soumis(e) aux dispositions des articles 273 du Code des marchés publics.

## III. DÉCOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS.

1. La fourniture (la prestation) n'est pas décomposée en tranches ou en lots;
2. La fourniture (la prestation) est décomposée en :
  - tranches:
  - lots:selon la répartition suivante :

Tranches ou lots	Unités	Description	Observations
1			
2			
3			
TOTAUX..			

## IV. CONTENU DES SOUMISSIONS OU DES OFFRES.

Le candidat pourra présenter :

- des soumissions pour 1 lot;
- des soumissions pour 2 lots ;
- des offres pour la totalité des lots.

Le candidat a la possibilité de proposer en remplacement de :

la prestation /  
la fourniture (décrite) en  
du matériel \  
de caractéristiques équivalentes.

ci-dessus /  
une prestation  
une fourniture  
un matériel

Le candidat indiquera les prix qu'il propose pour :

- 1 lot;
- 2 lots;
- la totalité des lots.

Les prix progressifs ne seront pas admis.

## V. DÉLAIS D'EXÉCUTION OU DE LIVRAISON.

a. Les délais d'exécution (ou de livraison) sont fixés à :

- pour 1 lot;
- pour 2 lots;
- pour la totalité de la fourniture.

- b. Les délais d'exécution (ou de livraisons) seront fixés par le candidat. Il est précisé toutefois que ce délai devra se situer entre le délai minimum de \_\_\_\_\_ et le délai maximum de \_\_\_\_\_
- c. Le candidat indiquera dans sa soumission ou dans son offre s'il \_\_\_\_\_ (1).  
renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire

#### VI. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres au § VIII.

#### VII. PRÉSENTATION DES soumissions; des offres.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une déclaration conforme au modèle joint;
- Le cas échéant, les références de leur entreprise (fiche de renseignements et éventuellement certificat de dépôt);
- Un acte d'engagement établi selon le modèle ci-joint à compléter et à signer.

#### VIII. CONDITIONS D'ENVOI DES SOUMISSIONS OU DES OFFRES.

Les offres seront présentées sous double enveloppe cachetée.

L'enveloppe intérieure portant la mention \ offre / pour ( \_\_\_\_\_ objet du marché ) et le nom de l'entreprise; contient l'acte d'engagement du candidat.

L'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante :

Ne pas ouvrir

Monsieur le Maire de Saint Denis 97487 St Denis Cedex  
contient, outre l'enveloppe intérieure, les pièces énumérées en a et en b du VII ci-dessus.

Les offres devront être remises contre récépissé au secrétariat de \_\_\_\_\_ avant le \_\_\_\_\_ heures.

Elles devront, si elles sont envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination à l'adresse indiquée avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

#### IX. OUVERTURE DES PLS. — JUGEMENT DES PROPOSITIONS.

##### 1. Adjudication.

Si le prix le plus bas est souscrit par plusieurs candidats ne bénéficiant pas de régimes particuliers, une nouvelle adjudication sera ouverte séance tenante entre ces soumissionnaires. Si les prix offerts sont à nouveau égaux, il sera procédé au choix du candidat par tirage au sort.

##### 2. Appel d'offres.

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il sera demandé aux candidats de nouvelles offres. L'Administration pourra leur demander également de préciser le contenu de leur offre.

Dans le choix des offres, il sera tenu compte par priorité des critères suivants : prix de prestations, coût d'utilisation, valeur technique, garanties professionnelles et financières du candidat, etc.

3. En cas de discordance entre, d'une part, le produit du prix unitaire par la quantité, d'autre part, le montant, c'est le prix unitaire qui sera retenu et le montant corrigé en conséquence.

4. Les candidats seront informés du résultat de l'A.O. au plus tard le \_\_\_\_\_ (retenu pour la totalité pour telle partie offre non retenue ).

LOT N° 1 :

DESIGNATION	Qté
<p>* ONDULEUR</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tension d'entrée 220 V</li><li>- Puissance 400 VA</li><li>- Autonomie 8 minutes</li><li>- Fonctionnement silencieux ( &lt; 45 dBa)</li><li>- Température de fonctionnement ( 0 à 40° C à Pnom)</li></ul>	18

LOT N° 2 :

D E S I G N A T I O N	QTé
* IMPRIMANTE EPSON LQ 1050 - 132 colonnes ; 24 aiguilles ; 264 cps ; - Câble de connexion parallèle de 3 m	13
* IMPRIMANTE EPSON SQ 2550 - 132 colonnes ; jet d'encre ; 600 cps ; - Câble de connexion parallèle de 3 m	2
* INTRODUCTEUR FEUILLE A FEUILLE SIMPLE BAC POUR EPSON SQ 2550	1

LOT N° 3 :

-----

D E S I G N A T I O N	QTé
<p>* ORDINATEUR COMPATIBLE IBM AT</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ecran monochrome graphique V.G.A 14 pouces</li><li>- RAM 1 Mo</li><li>- Microprocesseur 80386 à 16 Mhz avec possibilité de rajouter 1 coprocesseur arithmétique 80387</li><li>- 3 Slots d'extension disponibles d'origine</li><li>- 1 Lecteur de disquette 3p 1/2 HD avec possibilité de rajouter un autre lecteur</li><li>- 1 Disque Dur intégré de 40 Mo</li><li>- Clavier 102 touches avec pavé numérique séparé et 12 touches de fonction</li><li>- Système d'exploitation DOS 3.30</li></ul>	11

LOT N° 4 :

DESIGNATION	Qté
<p>* ORDINATEUR COMPATIBLE IBM AT</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ecran monochrome graphique V.G.A 14 pouces</li><li>- RAM 1 Mo</li><li>- Microprocesseur 80386 à 16 Mhz avec possibilité de rajouter 1 coprocesseur arithmétique 80387</li><li>- 3 Slots d'extension disponibles d'origine</li><li>- 1 Lecteur de disquette 5p 1/4 HD avec possibilité de rajouter un autre lecteur</li><li>- 1 Disque Dur intégré de 40 Mo</li><li>- Clavier 102 touches avec pavé numérique séparé et 12 touches de fonction</li><li>- Système d'exploitation DOS 3.30</li></ul>	4

LOT N° 5 :

D E S I G N A T I O N	QTé
<p>* ORDINATEUR COMPATIBLE IBM AT</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 Ecran couleur graphique V.G.A 14 pouces pour 1 poste et 1 écran monochrome pour l'autre.</li><li>- RAM 2 Mo</li><li>- Microprocesseur 80386 à 25 Mhz</li><li>- Coprocesseur arithmétique 80387 à 25 Mhz</li><li>- 1 emplacement frontal disponible permettant l'installation d'une unité de sauvegarde sur bande</li><li>- 3 Slots d'extension disponibles d'origine</li><li>- 1 Lecteur de disquette 5p 1/4 HD avec possibilité de rajouter un autre lecteur</li><li>- 1 Disque Dur intégré de 110 Mo pour un poste et 1 Disque Dur intégré de 40 Mo pour l'autre</li><li>- Clavier 102 touches avec pavé numérique séparé et 12 touches de fonction</li><li>- Système d'exploitation DOS 3.30</li></ul>	2

LOT N° 6 :

DESIGNATION	Qté
<p>* ORDINATEUR COMPATIBLE IBM AT</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ecran Monochrome graphique V.G.A 14 pouces</li><li>- RAM 2 Mo</li><li>- Microprocesseur 80386 à 16 Mhz</li><li>- 3 Slots d'extension disponibles d'origine</li><li>- 1 Lecteur de disquette 5p 1/4 HD</li><li>- 1 Lecteur de disquette 3p 1/2 HD</li><li>- 1 Disque Dur intégré de 40 Mo</li><li>- Clavier 102 touches avec pavé numérique séparé et 12 touches de fonction</li><li>- Système d'exploitation DOS 3.30</li></ul>	1



LOT N° 1 :

D E S I G N A T I O N	Qté
* MACINTOSH II CX 4 Mo HD 80 Mo - 1 Disque Dur intégré de 80 Mo - 4 Mo de RAM, 1 lecteur de 1,44 Mo - Moniteur couleur 13' HR - Stand moniteur universelle MAC II - Clavier étendu. Souris	1
* IMPRIMANTE LASERWRITER II NT	1
* LECTEUR EXTERNE 40 Mo. (Sauvegarde)	1
* KIT LOCALTALK DIN-8	2
* SCANNER APPLE	1
- Boitier de terminaison	1
- Cable Système SCSI	1
* XPRESS (Composition & Mise en page)	1
* ONDULEUR POUR PROTECTION MACINTOSH II CX	1

LOT N° 2 :

DESIGNATION	Qté
* MACINTOSH SE/30 4 Mo-40 Mo - Processeur 32 bits MC 68030 à 15,77 MHz - 4 Mo de mémoire centrale - 1 Lecteur de disquette 3,5 " 1,44 Mo - 1 Disque Dur intégré de 40 Mo - Clavier ADB ISO 82 touches + souris	4
* LECTEUR EXTERNE 40 Mo. (SAUVEGARDE)	4
* KIT LOCALTALK DIN-8	4
* RUNTIME 4D	2
* TOPS RESEAU MAC	2
* MAC WRITE II (Traitement de Texte)	4
* MICROSOFT EXCEL 2.2 (Tableur)	4
* IMPRIMANTE QUALITE COURRIER	1
* CABLES (150 m) + CONNEXIONS + CARTES POUR RELIER LES 4 POSTES EN RESEAU	1
* ONDULEUR POUR PROTECTION DES MACINTOSH SE/30	4

LOT N° 3 :

DESIGNATION	Qté
* MACINTOSH II CI 4 Mo/80 Mo - Microprocesseur MC68030 à 25 MHz - 4 à 8 Mo de RAM sur la carte mère - 512 Ko de ROM - 1 lecteur interne 1,4 Mo FDHD - 1 Disque dur interne SCSI de 80 Mo au format 3,5 "	1
* MACINTOSH SE 2 Mo-20 Mo - 2 Mo de mémoire centrale - 1 Lecteur de disquette 3,5 " 1,44 MO FDHD - 1 Disque Dur interne 20 SC	3
* KIT LOCALTALK DIN 8	4
* TOPS FLASHBOX DIN 8 (Gestionnaire réseau)	1
* 4 ème DIMENSION (SGBD)	4
* ONDULEUR POUR PROTECTION DES 3 MACINTOSH SE & DU MACINTOSH II CI	4
* CONNEXIONS + CARTES POUR RELIER LES 4 POSTES EN RESEAU	1

LOT N° 4 :

D E S I G N A T I O N	QTé
* MACINTOSH SE/30 4 Mo-40 Mo - Processeur 32 bits MC 68030 à 15,77 MHz - 4 Mo de mémoire centrale - 1 Lecteur de disquette 3,5 " 1,44 Mo - 1 Disque Dur intégré de 40 Mo	1
* KIT LOCALTALK DIN-8	4
* TOPS RESEAU MAC (Gestionnaire réseau)	2
* 4 ème DIMENSION (SGBD)	4
* FILE GUARD (Gestionnaire confidentialités)	4
* LECTEUR EXTERNE 40 Mo.(SAUVEGARDE)	1
* IMPRIMANTE QUALITE COURRIER	1
* ONDULEUR POUR PROTECTION DU MACINTOSH SE/30	1

LOT N° 5 :

-----

DESIGNATION	Qté
* MACINTOSH SE/30 4 Mo-40 Mo - Processeur 32 bits MC 68030 à 15,77 MHz - 4 Mo de mémoire centrale - 1 Lecteur de disquette 3,5 " 1,44 Mo - 1 Disque Dur intégré de 40 Mo - Clavier ADB ISO 82 touches + souris	3
* KIT LOCALTALK DIN-8	3
* MAC WRITE II (Traitement de Texte)	3
* 4 ème DIMENSION (SGBD)	1
* MICROSOFT EXCEL 2.2 (Tableur)	1
* IMPRIMANTE QUALITE COURRIER	3
* ONDULEUR POUR PROTECTION DES 3 SE/30	3